

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Quarante-neuvième série de réunions**  
**Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

### **NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient les informations relatives au niveau d'utilisation des réserves (document WO/PBC/18/7), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-huitième session (12 – 16 septembre 2011).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-huitième session, tenue du 12 au 16 septembre 2011" (document A/49/16).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/18/7, telle qu'elle figure dans le document A/49/16.*

[Le document WO/PBC/18/7 suit]



## Comité du programme et budget

**Dix-huitième session**  
**Genève, 12 – 16 septembre 2011**

### NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document i) fait le point sur le niveau des fonds de réserve et de roulement (FRR) après la clôture des comptes annuels de 2010<sup>1</sup>, sur la base du budget ainsi que des normes IPSAS; et ii) indique le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres jusqu'à présent, y compris l'incidence des crédits qu'il est proposé d'affecter à une proposition d'investissement dans les technologies de l'information<sup>2</sup>.

2. La proposition d'utiliser les FRR aux fins d'une proposition d'investissement pour le financement de certaines activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) (document WO/PBC/18/13) est présentée en tant que telle dans un document séparé, pour examen par les États membres.

*3. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.*

[Des renseignements sur le niveau d'utilisation des réserves suivent]

<sup>1</sup> Voir également les États financiers annuels pour 2010 (document WO/PBC/18/3).

<sup>2</sup> Voir également la Proposition d'investissement (WO/PBC/18/13).

## RENSEIGNEMENTS SUR LE NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

### INTRODUCTION

1. Les états financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2010 ont été pour la première fois établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS d'ici à 2010 (document A/43/5). Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative engagée à l'échelle du système des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale (A/RES/60/283(IV)) et visait à remplacer les Normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) existantes par les normes IPSAS, internationalement reconnues.

2. Les états financiers pour 2010 constituent la première série d'états financiers préparés conformément aux normes IPSAS. Les années précédentes, les états financiers intermédiaires (année 1) de l'Organisation ne faisaient pas l'objet d'une vérification. L'OMPI fonctionnant selon un exercice financier biennal, seuls les états biennaux étaient auparavant soumis à vérification. Depuis 2010, comme l'exigent les normes IPSAS, l'Organisation élabore et présente trois séries d'états financiers : deux états annuels pour chaque année de l'exercice biennal, et un état biennal pour l'exercice financier biennal. Ces trois séries d'états financiers sont présentées aux vérificateurs externes des comptes de l'OMPI pour vérification.

3. Afin d'assurer une complète transparence et de mieux comprendre l'incidence de la mise en œuvre des normes IPSAS sur les fonds de réserve et de roulement (FRR) de l'Organisation,

a) les deux sections suivantes décrivent le niveau des FRR après la clôture des comptes annuels de 2010<sup>3</sup>, sur la base du budget et des normes IPSAS;

b) vient ensuite une section présentant le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres jusqu'à présent, y compris l'incidence des crédits qu'il est proposé d'affecter à une proposition d'investissement dans les technologies de l'information.

### NIVEAU DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2010 – SUR LA BASE DU BUDGET

4. Sur la base du budget, à l'exception des unions de La Haye et de Lisbonne, toutes les unions ont enregistré un excédent pour l'année 2010. Il en résulte un excédent de 3,1 millions de francs suisses pour l'Organisation (net des dépenses prélevées sur les réserves), toujours sur la base du budget.

5. Les dépenses prélevées sur les réserves au titre des crédits approuvés par les États membres se sont montées à 5,8 millions de francs suisses. Par conséquent, le solde d'ouverture des FRR de 228,3 millions de francs suisses a diminué de 2,7 millions de francs (3,1 millions d'excédent dont sont déduits 5,8 millions de dépenses prélevées sur les réserves), portant les FRR à un montant total de 225,6 millions de francs suisses sur la base du budget.

---

<sup>3</sup> Voir également les États financiers annuels pour 2010 (WO/PBC/18/3).

**Tableau 1 : FRR par union à la fin 2010, sur la base du budget**  
(en milliers de francs suisses)

Base budgétaire

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
FRR à l'ouverture 2010	25 662	159 770	42 207	473	141	228 253
Recettes 2010	18 413	218 149	51 879	3 580	495	292 516
Dépenses 2010	18 205	214 798	51 609	4 019	763	289 395
<b>Excédent/déficit</b>	<b>208</b>	<b>3 350</b>	<b>270</b>	<b>(439)</b>	<b>(269)</b>	<b>3 121</b>
Dépenses au titre de projets spéciaux en 2010 (fonds de réserve)	723	4 093	954	6	6	5 781
<b>FRR fin 2010</b>	<b>25 147</b>	<b>159 028</b>	<b>41 524</b>	<b>28</b>	<b>(134)</b>	<b>225 593</b>

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

6. Les dépenses d'un montant total de 5,8 millions de francs suisses, indiquées sous "Dépenses projets spéciaux 2010 (fonds de réserve)" dans le tableau ci-dessus, correspondent aux dépenses réalisées au moyen des crédits approuvés par les États membres et alloués sur les FRR; sur la base du budget, elles sont présentées séparément des dépenses imputées au budget ordinaire. Ces crédits, tels qu'ils ont été approuvés par les États membres, sont indiqués dans leur totalité dans le tableau 5 ci-dessous et s'élèvent au total à 63,2 millions de francs suisses.

#### **NIVEAU DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2010 – SUR LA BASE DES NORMES IPSAS**

7. Les FRR de l'Organisation étant comptabilisés comme des actifs nets, il y a, à la fin de chaque année, trois états financiers décrivant en détail les variations enregistrées par les FRR. Il s'agit

- a) du bilan<sup>4</sup>, qui présente l'actif et le passif de l'Organisation à la fin de l'année;
- b) de l'état des recettes et des dépenses<sup>5</sup>, qui donne le résultat (excédent/déficit) pour l'exercice; et
- c) de l'état des variations des capitaux propres<sup>6</sup>, qui résume la liste des incidences des éléments ci-dessus sur les actifs nets, ainsi que tout montant directement imputé aux capitaux propres, le cas échéant.

8. Conformément à ce qui précède, les conséquences de l'introduction des normes IPSAS se composent de deux volets distincts, à savoir :

- a) une incidence sur le bilan, pour refléter les ajustements qui doivent être apportés à l'actif et au passif de l'Organisation selon les normes IPSAS, représentant donc le solde d'ouverture des FRR ajusté en fonction des normes IPSAS; et

<sup>4</sup> Dénommé État de la situation financière dans les normes IPSAS.

<sup>5</sup> Dénommé État de la performance financière dans les normes IPSAS.

<sup>6</sup> Dénommé État des variations des actifs nets dans les normes IPSAS.

b) une incidence sur les recettes et dépenses de l'exercice en cours, et donc sur le résultat de l'exercice, pour refléter les ajustements à apporter aux recettes et aux dépenses de l'année en cours.

9. Le tableau suivant rend compte des FRR de l'Organisation par union à la fin 2010, sur la base des normes IPSAS et après avoir procédé aux ajustements ci-dessus. Selon les normes IPSAS, les dépenses allouées aux projets spéciaux ne sont pas traitées séparément, mais sont incluses dans le poste des dépenses totales après ajustement.

**Tableau 2 : FRR par union à la fin 2010, sur la base des normes IPSAS**

(en milliers de francs suisses)

Base IPSAS

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
FRR à l'ouverture 2010	23 251	128 335	54 103	2 380	210	208 278
Recettes 2010	18 412	210 644	53 616	3 595	495	286 762
Dépenses 2010	19 250	222 696	53 477	4 096	783	300 302
<b>Excédent/déficit</b>	<b>-838</b>	<b>-12 052</b>	<b>139</b>	<b>-502</b>	<b>-288</b>	<b>-13 540</b>
<b>FRR fin 2010</b>	<b>22 413</b>	<b>116 283</b>	<b>54 242</b>	<b>1 878</b>	<b>-78</b>	<b>194 738</b>

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

10. Sur la base des normes IPSAS et après avoir apporté les ajustements correspondant aux recettes et aux dépenses de l'exercice, toutes les unions ont accusé un déficit pour l'année 2010, sauf l'Union de Madrid. Il en résulte un déficit de 13,5 millions de francs suisses pour l'Organisation sur la base des normes IPSAS. Par conséquent, le solde d'ouverture des FRR de 208,3 millions de francs suisses a diminué de 13,5 millions de francs, ramenant les FRR à un montant total de 194,7 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS.

11. Conformément aux normes IPSAS, les ajustements suivants ont été apportés<sup>7</sup>.

a) **Ajustements apportés au solde d'ouverture des FRR** (dans le bilan), **pour un total de 20 millions de francs suisses** (réduction), résumés comme suit :

**Tableau 3 : Ajustements apportés au solde d'ouverture des FRR selon les normes IPSAS**

(en millions de francs suisses)

<b>Solde d'ouverture des FRR sur la base du budget</b>	<b>228,3</b>
- moins les ajustements IPSAS apportés au solde d'ouverture	- 20,0
<b>Solde d'ouverture des FRR sur la base des normes IPSAS</b>	<b>208,3</b>

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, voir également les États financiers annuels pour 2010 (WO/PBC/18/3).

Ajustement au titre de la comptabilisation des terrains et constructions	+151,5 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la réévaluation des immeubles de placement	+ 0,9 million de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation des créances du PCT	+11,5 millions de francs suisses
Ajustement au titre du report des recettes non réalisées	-132,2 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation des actifs incorporels	+28,2 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation des stocks	+2,4 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation des provisions pour créances douteuses	-7,3 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation des avantages post-emploi	-78,8 millions de francs suisses
Ajustement au titre de la comptabilisation du matériel	+3,8 millions de francs suisses

b) Ajustements apportés aux recettes et aux dépenses de l'Organisation<sup>8</sup>, résumés comme suit :

**Tableau 4 : Ajustements apportés aux recettes et dépenses pour 2010 selon les normes IPSAS**  
(en millions de francs suisses)

<b>Résultat selon le budget</b>	<b>3,1</b>
- moins les dépenses prélevées sur les réserves	- 5,8
<b>Résultat selon le budget après déduction des dépenses prélevées sur les réserves</b>	<b>- 2,7</b>
- moins les ajustements IPSAS apportés aux recettes	- 5,7
- moins l'augmentation des dépenses due aux ajustements IPSAS	- 5,1
<b>Résultat selon les normes IPSAS</b>	<b>13,5</b>

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

Réduction des recettes de 5,7 millions de francs suisses, pour tenir compte du report des recettes reçues mais non réalisées; et

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, voir également les États financiers annuels pour 2010 (WO/PBC/18/3).

Augmentation nette des dépenses de 5,1 millions de francs suisses, pour rendre compte des ajustements nécessaires s'agissant des éléments suivants :

Amortissement :	+5,2 millions de francs suisses
Acquisition de matériel :	-1,3 million de francs suisses
Incorporation des dépenses de construction :	-1,1 million de francs suisses
Incorporation des intérêts des prêts aux fins des constructions :	-1,9 million de francs suisses
Remboursement du principal :	-1,4 million de francs suisses
Modifications des dispositions relatives aux prestations dues au personnel :	+5,9 millions de francs suisses
Comptabilisation des stocks :	-0,1 million de francs suisses

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

## CRÉDITS ALLOUÉS SUR LES FRR

12. Cette section fait le point sur les crédits alloués sur les réserves, qu'ils soient approuvés ou proposés. Il convient de rappeler qu'un certain nombre de projets sont en cours, pour lesquels des montants non dépensés mais approuvés figurent dans les tableaux ci-dessous. Ainsi, outre les projets dont le financement au moyen des FRR a déjà été approuvé, la proposition d'utiliser les FRR aux fins d'une proposition d'investissement pour le financement de certaines activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) (document WO/PBC/18/13) est aussi incluse dans le tableau ci-dessous. L'incidence des normes IPSAS est mise en évidence dans les soldes disponibles en utilisant les niveaux des FRR tels qu'ils se présentent après les ajustements exigés par ces normes.

13. Il est en outre rappelé que les montants approuvés pour financer le projet de nouvelle construction et le projet de nouvelle salle de conférence, soit 20 et 24 millions de francs suisses respectivement, continueront de faire partie des réserves de l'Organisation et sont donc considérés comme s'inscrivant dans une autorisation d'utiliser les FRR sans réduction de leur valeur. Toutefois, il convient de noter que des charges (ou des réductions) apparaîtront dans les recettes de l'Organisation à mesure que l'amortissement lié à ces biens sera comptabilisé pendant la période requise (de 30 à 100 ans pour les bâtiments, selon les biens en question<sup>9</sup>).

---

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations, voir également les États financiers annuels pour 2010 (WO/PBC/18/3).

**Tableau 5 : Synthèse des crédits alloués sur les FRR et de l'utilisation des FRR en juin 2011**  
(en millions de francs suisses)

	Crédit approuvé	Dépenses à fin 2010	Solde disponible	Commentaire
- Modernisation MAPS, phase I	3,60	1,76	1,83	approuvé 2007 et 2009
- Modernisation MAPS, phase II	1,94	0,05	1,90	approuvé 2009
- Modernisation MAPS, phase III	8,29	--	8,29	approuvé 2009
- Base de données des indications acceptables de produits et services	1,20	0,37	0,83	approuvé 2009
- Modules informatiques Règlement financier et règlement d'exécution et normes IPSAS	4,20	3,64	0,56	approuvé 2008
- Projet architectural et technique - nouvelle salle de conférence	4,20	3,45	0,75	approuvé 2008
- Sécurité	7,63	0,87	6,76	approuvé 2008
- Report des projets au titre du Plan d'action pour le développement	7,18	1,64	5,54	rapport de gestion financière 2008-2009
- Proposition relative à la planification des ressources	25,00	0,01	24,99	approuvé 2010
<b>Sous-total des projets approuvés</b>	<b>63,24</b>	<b>11,79</b>	<b>51,45</b>	
- Nouveau projet relatif aux TIC	5,18	--	5,18	proposé pour septembre 2011
<b>Total des projets</b>	<b>68,42</b>	<b>11,79</b>	<b>56,63</b>	

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

14. La part de la dotation par union en ce qui concerne les montants figurant ci-dessus est indiquée dans le tableau ci-dessous. La dotation proposée par union a été calculée conformément à la méthode de répartition approuvée par les États membres dans le cadre du programme et budget.

**Tableau 6 : Synthèse des FRR disponibles par union**  
(en milliers de francs suisses)

Base IPSAS

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
<b>FRR, fin 2010</b>	<b>22 413</b>	<b>116 283</b>	<b>54 242</b>	<b>1 878</b>	<b>(78)</b>	<b>194 738</b>
<i>PRÊT du PCT à La Haye 2009</i>		(3 000)		3 000		-
<b>FRR ajustés, fin 2010</b>	<b>22 413</b>	<b>113 283</b>	<b>54 242</b>	<b>4 878</b>	<b>(78)</b>	<b>194 738</b>
<i>Dotations déjà approuvées, non encore réalisées</i>	<i>2 712</i>	<i>32 905</i>	<i>12 783</i>	<i>3 006</i>	<i>48</i>	<i>51 452</i>
<b>Solde disponible FRR, janvier 2010</b>	<b>19 701</b>	<b>80 378</b>	<b>41 460</b>	<b>1 873</b>	<b>(126)</b>	<b>143 286</b>
<b>AFFECTATION FRR PROPOSÉE POUR 2011</b>						
- Nouveau projet relatif aux TIC	333	1 646	3 201	-	-	5 180
<b>FRR disponibles après réalisation de toutes les dotations</b>	<b>19 368</b>	<b>78 732</b>	<b>38 258</b>	<b>1 873</b>	<b>(126)</b>	<b>138 106</b>
<b>OBJECTIF FRR 2012-2013</b>	<b>18 234</b>	<b>73 128</b>	<b>27 355</b>	<b>1 875</b>	<b>-</b>	<b>120 592</b>
<b>SOLDE FRR DISPONIBLE AU-DELÀ DE L'OBJECTIF FIXÉ</b>	<b>1 134</b>	<b>5 604</b>	<b>10 903</b>	<b>(2)</b>	<b>(126)</b>	<b>17 514</b>

Note : toute différence dans les totaux tient au fait que les montants ont été arrondis.

15. Des rapports de situation sur les projets dont le financement à partir des FRR a été approuvé précédemment par les assemblées sont soumis séparément au Comité du programme et budget ou aux assemblées des unions respectives intéressées (Union de Madrid et de La Haye en ce qui concerne les projets financés grâce à leur part des FRR); les rapports de situation respectifs donnent des précisions sur les dépenses effectivement réalisées pour les projets en question.

[Fin du document]